

RAPPORT N° 00/4-44
au Conseil Municipal

OBJET

DESIGNATION DE DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

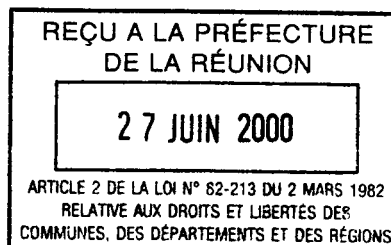
Par Délibération n° 98/5-28 en séance du 31 juillet 1998, vous avez désigné les Délégués du Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur Paul HOARAU vient de me présenter sa démission en qualité d'Administrateur du CCAS.

Il convient donc de procéder à une nouvelle désignation des Délégués de notre assemblée appelés à siéger au sein de cet établissement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 00/4-44
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 23 juin 2000**

OBJET

**DESIGNATION DE DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 95/3-16 du 30 juin 1995 arrêtant le nombre des Administrateurs élus du CCAS à sept Délégués du Conseil Municipal ;

Vu la Délibération n° 98/5-28 du 31 juillet 1998 portant renouvellement des Délégués du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS ;

Sur le RAPPORT N° 00/4-44 du Maire ;

Considérant que les Administrateurs élus du CCAS sont issus d'une liste unique composée de sept noms, aucun suivant de liste ne peut remplacer l'Administrateur démissionnaire, et il y a donc lieu de procéder au renouvellement de l'ensemble des Administrateurs élus du CCAS ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
AU SCRUTIN SECRET**

Désigne les Délégués du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, les résultats du scrutin s'établissant comme suit :

- Nombre de bulletins collectés	41
- Bulletin blanc ou nul	0
- Suffrages exprimés	41

DELIBERATION N° 00/4-44

- Suffrages obtenus	↓
1. Ibrahim PATEL	41
2. Jacques SIOU	41
3. Yasmine MOUNIER	41
4. Murielle GAULT	41
5. Emmanuel HOARAU	41
6. Edith NALEM	41
7. Pierre DUPUY	41

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 27 JUIN 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA

